

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2016-0094/DD/SG du 1^{er} septembre 2016 du directeur de la Haute Autorité de santé
portant délégation de signature à Delphine Chaumel**

NOR : HASX1630721S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,
Vu les articles R. 161-80 et R. 161-87 du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Delphine Chaumel, directrice en charge du secrétariat général, pour signer, en mon nom, et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction.

Article 2

En cas d'empêchement du directeur, délégation est donnée à Delphine Chaumel, directrice en charge du secrétariat général, pour signer, en mon nom, tout acte relatif à la direction et à la gestion des services de la Haute Autorité, à l'exclusion des actes relatifs au licenciement du personnel.

Article 3

La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 1^{er} septembre 2016.

Le directeur,
D. MAIGNE